

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°92 CSJ/20

REUNION du 19 DECEMBRE 2024

PRESIDENCE: M. DA SILVA Serafin.

PRESENTS: - MM. VADOT B - FAVELIER R - M FAORO P.

Excusés: MM BELORGEY B.

Assiste: M. FOUAZ.

I - SAISON 2024-2025

CHAMPIONNATS JEUNES GARCONS FEMININES DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U15 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est le 22/12/2024.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District <u>IMPERATIVEMENT</u> pour le Lundi 23 Décembre 2024.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués Les feuilles de défis non reçues au Lundi 23/12/2024 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 D2 – U18 D3 est le 22/12/2024 Les feuilles de matchs devront être envoyées au secrétariat du District <u>IMPERATIVEMENT</u> pour le Lundi 23 Décembre 2024.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués Les feuilles de défis non reçues au Lundi 23/12/2024 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

1- POINTAGE FEUILLES DE DEFI JONGLAGES U13

Sauf erreur de notre part, les feuilles de défi-jonglages ci-dessous sont manquantes.

Sans retour de ces feuilles ou explications des clubs **avant le 5 JANVIER**, la commission sportive appliquera le règlement suivant « 1 point en moins pour l'équipe recevante n'envoyant pas la feuille de jonglages et 0 point pour l'équipe visiteuse »

FEUILLES DE DEFI-JONGLAGES MANQUANTES SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE

U13 D2 A DAIX – JEUNESSE MAHORAISE du 14/12/2024

U13 D2 F FCLA - ASPTT 3 du 14/12/2024

U13 D1 A FONTAINE DIJON 2 – MARSANNAY du 14/12/2024

U13 D2 A JEUNESSE MAHORAISE – MVF du 7/12/2024

U13 D1 A LONGVIC - CHEVIGNY ST SR du 14/12/2024

U13 D2 F FC NCS - TILLES du 09/11/2024

U13 D2 F FC NCS – CHEVIGNY ST SR du 4/12/2024

U13 D2 F FC NCS - GRESILLES du 7/12/2024

U13 D2 A POUILLY - DAIX du 7/12/2024

U13 D2 G SEURRE – DFCO FEM 2 du 14/12/2024

U13 D1 A ST APOLLINAIRE – MARSANNAY du 28/09/2024

U13 D1 A ST APOLLINAIRE – BEAUNE du 19/10/2024

U13 D3 A ST JEAN LOSNE - GENLIS 2 du 12/10/2024

U13 D2 F TILLES – FAUVERNEY du 7/12/2024

U13 D2 A UCCF - UFCO du 7/12/2024

U13 D3 G(D) VAL DE NORGE 3 – DAIX 2 du 16/11/2024

U13 D2 E VAL DE NORGE – ULFE du 14/12/2024

U13 D3 F VAL DE NORGE 2 – UFCO 2 du 14/12/2024

U13 D3 G VAL DE NORGE 3 – LONGVIC 2 du 14/12/2024

U13 D3 B VOUGEOT – USCD 3 du 16/11/2024

ENGAGEMENTS PHASE PRINTEMPS

Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en

- U13 U15 U18 Niveau D3
- U15 FOOT PLAISIR

Devront le faire par mail au secrétariat avant le 06 Janvier 2025(date impérative)

Les retraits d'équipes ou changements de niveau sont également à faire par mail au secrétariat jusqu'au 06/01/2025.

Les équipes ayant déclaré forfait général lors de la phase automne doivent envoyer un mail au secrétariat pour s'engager en phase printemps niveau D3.

INTER-SECTEURS

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR

U15 D1: 3 accessions en INTER-SECTEUR.

CHEVIGNY ST SR - FONTAINE LES DIJON - SAINT APOLLINAIRE.

U13 D1: 3 accessions en INTER-SECTEUR.

Les accessions seront données lors de la prochaine réunion.

MODALITES DES ACCESSIONS PHASE PRINTEMPS

SAISON 2024 - 2025

1er PHASE		2 ^{ème} PHASE
	U13	
U13 D1		
1 groupe	3 montées au niveau	2 groupes de 6 équipes
11 équipes	supérieur.	Match aller / retour
	4 montés de D2	
U13 D2		
4 groupes	Le premier de chaque groupe	4 groupes de 8 équipes
A:8 équipes G(B):7 équipes	monte en D1	
E(C): 8 équipes F(D): 8 équipes	5 montées de D3	
U13 D3	 	
5 groupes A: 8 équipes B: 10 équipes F(C): 8 équipes	Le premier de chaque groupe monte en D2	
G(D): 9 équipes		
E: 7 équipes		
1° PHASE		2 ^{ème} PHASE
	U15	
U15 D1		
บาอบา		
1 groupe 11 équipes	3 montées au niveau supérieur	1 groupe de 10 équipes
1 groupe		1 groupe de 10 équipes
1 groupe 11 équipes	supérieur	1 groupe de 10 équipes
1 groupe	supérieur 2 montés de D2	1 groupe de 10 équipes 2 groupes de 11 équipes
1 groupe 11 équipes U15 D2 2 groupes A: 10 équipes	supérieur	
1 groupe 11 équipes U15 D2 2 groupes	supérieur 2 montés de D2 Le premier de chaque groupe	
1 groupe 11 équipes U15 D2 2 groupes A: 10 équipes C: 10 équipes	supérieur 2 montés de D2 Le premier de chaque groupe monte en D1	
1 groupe 11 équipes U15 D2 2 groupes A: 10 équipes C: 10 équipes	supérieur 2 montés de D2 Le premier de chaque groupe monte en D1 4 montées de D3	
1 groupe 11 équipes U15 D2 2 groupes A: 10 équipes C: 10 équipes U15 D3 3 groupes	supérieur 2 montés de D2 Le premier de chaque groupe monte en D1 4 montées de D3 Le premier de chaque groupe	
1 groupe 11 équipes U15 D2 2 groupes A: 10 équipes C: 10 équipes	supérieur 2 montés de D2 Le premier de chaque groupe monte en D1 4 montées de D3	

1- RETOUR DOSSIER COMMISSION

Match 29545227 U18 D3 – A QUETIGNY 2 – DAIX du 10/11/2024

Homologue la perte du match par pénalité à QUETIGNY, (0 but ; - 1 pt) et dit que le club DAIX conserve les points acquis et les buts inscrits par le club lors de la rencontre (0 pt ; 4 buts),

2- FORFAIT

Match 29746577 U13 D3 - F USSE 2 - EF VILLAGES 2 du 14/12/2024

Forfait déclaré de **EF VILLAGES 2**

En conséquence, la CS donne match perdu à EF VILLAGES 2 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à USSE 2. Amende de 50€ à EF VILLAGES.

Match 29612603 U13 D3 - E RUFFEY STE MARIE - POUILLY EN AUXOIS 2 du 14/12/2024

Forfait déclaré de RUFFEY STE MARIE

En conséquence, la CS donne match perdu à **RUFFEY STE MARIE** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à POUILLY EN AUXOIS

Amende de 50€ à RUFFEY STE MARIE

Match 29566080 U15 D2 - A UCCF - FC MPL 2 du 14/12/2024

Forfait déclaré de FC MPL 2

En conséquence, la CS donne match perdu à **FC MPL 2** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à UCCF Amende de 50€ à **FC MPL 2**

Match 29545376 U15 D3 - A DFCO FEM 3 - IS SELONGEY 2 du 14/12/2024

Forfait déclaré de **DFCO FEM 3**

En conséquence, la CS donne match perdu à **DFCO FEM 3** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à IS SELONGEY

Amende de 50€ à **FC DFCO FEM 3**

3- FESTIVAL U13 PITCH - COUPES DE COTE D'OR U15 & U18

Festival U13 PITCH Tirage au sort des PLATEAUX

Le 2^{ième} Tour aura lieu le 8 Février 2025 sur le terrain du club premier nommé Organisation

Plateau samedi Après-midi: Tirage au sort à 13 h 45 - Début du plateau à 14 h 00.

Les clubs désirant jouer le samedi à 10h devront en faire la demande auprès du district avec l'accord écrit des clubs adverses - Tirage à 09h45 - début des plateaux à 10h00.

Durée des rencontres :

Si plateau de 3 équipes : 2 x 15 min/rencontre 2 qualifié par plateau.

Règlement jour de coupe

Règlement formule JOUR DE COUPE:

Avant chaque rencontre effectuer les défis 1 c 1. Les résultats sont à inscrire dans les cases Tirs au But.

Classement:

Victoire : 3 pts Nul : 1pt Défaite : 0 pt

En cas d'égalité dans le classement, le départage se fera par les résultats des défis 1 c 1.

Les feuilles de matches ainsi que le classement sont à envoyer au District de Côte d'Or par le club recevant.

	1				
PLATEAU	1	CHEVIGNY	LONGVIC	VOUGEOT	ST JEAN
PLATEAU	2	DIJON ULFE	FCLA	SEURRE	ENT FCSG/CCOF 2
PLATEAU	3	USCD2	TILLES FC	ST APOLLINAIRE 2	FONTAINE LES DIJON 3
PLATEAU	4	TALANT	IS/SELONGEY	FONTAINE 2	ENT USSE/ST REMY
PLATEAU	5	QUETIGNY	MEURSAULT	VNFC	POUILLY
PLATEAU	6	FCMPL	GEVREY	ECHENON	VNFC 2
PLATEAU	7	LONGVIC 2	ENT FCSG/CCOF	UFCO	CHEVIGNY 2
PLATEAU	8	MARSANNAY	MVF 2	UCCF	ENT FAUVERNEY
PLATEAU	9	ASPTT 3	MANLAY	DAIX 2	BEAUNE
PLATEAU	10	SAVIGNY	ASPTT 2	TILLE FC 2	GRESILLES
PLATEAU	11	BEAUNE 2	GENLIS	JDF 21	DAIX
PLATEAU	12	ST APOLLINAIRE	FC2C	MVF	

4- TIRAGE DES COUPES U18 et U15

POUR LA COUPE U18 ET U15, LES CLUBS RECEVANT AURONT OBLIGATION DE DEMANDER AU CLUB ADVERSE DE POUVOIR RECEVOIR EN CAS DE TERRAIN IMPRATICABLE.

COUPE DE COTE D'OR U18

Tirage au sort du 1^{er} tour (tour de cadrage) qui aura lieu le 9 février 2025 sur le terrain du club premier nommé.

31 équipes - 15 matchs - Exempt : USSE.





COUPE DE COTE D'OR U15

Tirage au sort du 1^{er} **tour** (tour de cadrage) qui aura lieu le 01 février 2025 sur le terrain du club premier nommé.

40 équipes, 8 matchs de cadrage

24 exempts: BEAUNE 2 - USCD - CHEVIGNY ST SR - DAIX - ECHENON - FONTAINE LES DIJON - GENLIS - GRESILLES FC - GEVREY - LONGVIC - MANLAY - MARSANNAY- MPL - MVF - FCNCS - PLOMBIERES - QUETIGNY - RUFFEY STE MARIE - USSE - SEURRE - ST APOLLINAIRE 2 - UFCO — VAL DE NORGE — VOUGEOT.



4- CHANGEMENTS DE DATES ET/OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €. Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29746579 U13 D3 – F UFCO 2 – USSE 2 du 7/12/2024 se jouera le 21/12/2024 Match 29955265 U18 D1 ELITE MVF – IS SELONGEY du 14/12/2024 se jouera le 22/02/2025

4- TOURNOIS

UCCF-Tounoi en Salle

4 et 5 janvier 2025 -> U9-U11-U13

ST APOLLINAIRE – Tournoi Jacques DIGOY

8 mars 2025 -> U9 U11

5- COURRIELS

De FCNCS: Engagement d'une équipe U13 D3 en phase Printemps. Pris note.

De POUILLY EN AUXOIS concernant les accessions ; Pris note. Le secrétariat a répondu.

De FCMPL demandant l'inscription de leur équipe U15 D2 en U15 D3 pour la phase printemps.

De MEURSAULT concernant

- La rencontre U15 D2-C MEURSAULT AIFC du 14/12/2024
- Le terrain stabilisé de MEURSAULT, la Commission autorise les rencontres jeunes à se dérouler sur ce dernier.

II. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit): 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 € : Plombières FCNCS Fontaine lés Dijon FCV Chanitoise Tilles FC.
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 € : Vougeot Villers les Pots.

La commission:

Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission Sportive valide le résultat

14/12/2024	U15 Feminines / Phase Automne / Poule A
	Is-Selongey 1 - Fontaine Les Dijon F 1
14/12/2024	U15 D3 / Automne / Poule A
	Plombieres 2 - Neuilly Crim Sennece 1
14/12/2024	U15 D3 / Automne / Poule A
	Tilles F.C. 2 - Villages Ent.F. 1
14/12/2024	U13 D3 / Automne / Poule A
	Tart Haut Varanges 1 - Champdotre Longeault 2
14/12/2024	U13 D3 / Automne / Poule B
	J D F 21 2 - Dijon Universite Clu 1
14/12/2024	U15 D3 / Automne / Poule C
	F. C. Longeault A. 1 - Meursault Us 2
14/12/2024	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A
	Ent. Jdf Villers 1 - Dijon Asptt 2
15/12/2024	U13 D2 / Automne / Poule A
	Ent. Fcsg-Ccof 1 - U.F.C.O 1
18/12/2024	U13 D2 / Automne / Poule G (B)
	Meursault Us 1 - Seurre 1

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président: DA SILVA S.